



Signataire : Christo Ivanov

Date de dépôt : 11 juin 2025

Question écrite urgente

Sous-traitance irréflechie : les SIG perdront-ils 80 millions ?

Le projet GeniLac est présenté par les SIG comme « le plus grand réseau thermique écologique jamais bâti à Genève ». Il est supposé apporter une contribution majeure à la diminution des consommations électriques dues aux installations qui couvrent actuellement les besoins de rafraîchissement dans le canton. Des experts indépendants nuancent quelque peu cet enthousiasme en mettant en avant son coût élevé (900 millions) et sa consommation d'énergie en période hivernale, lorsque les kilowatts sont les plus précieux.

Concrètement, l'eau, captée au fond du lac Léman à 45 mètres de profondeur et à une température moyenne de 7 degrés tout au long de l'année, est soutirée par le biais de la station de pompage du projet située au niveau de la plage du Vengeron. Cette station, avec une capacité de pompage pouvant aller jusqu'à 10 m³/s, alimentera l'ensemble du réseau GeniLac qui montera jusqu'à l'aéroport et au quartier de l'Etang, à Vernier. Le raccordement au réseau GeniLac des SIG permettra à l'aéroport de se passer des énergies fossiles pour rafraîchir et chauffer ses bâtiments normalement dès 2026.

Or, le réseau hydrothermique souterrain en direction de l'aéroport présenterait un risque de fuites, car les tuyaux posés ne peuvent pas résister à la pression de l'eau. D'après une information de « Léman Bleu », le problème viendrait notamment d'une entreprise sous-traitante française dont le fournisseur fabrique en Tunisie. Alors que le Grand Conseil s'inquiète des conséquences pour les usagers de la route de la multiplication des chantiers, dont ceux entrepris par les SIG pour le déploiement des réseaux structurants, le remplacement de 2,6 kilomètres de tuyaux en direction de l'aéroport

impliquera de rouvrir des chaussées et de gaspiller jusqu'à 80 millions de francs supplémentaires.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Selon quelles modalités les SIG ont-ils sous-traité la pose des réseaux thermiques structurants en direction de l'aéroport à une entreprise française ?*
- 2) *Comment l'entreprise sous-traitante française responsable a-t-elle pu soumissionner ? Une entreprise suisse aurait-elle été achetée par l'entreprise française pour contourner l'AIMP ?*
- 3) *Le Conseil d'Etat exigera-t-il des SIG la transparence totale sur l'opération ?*